



Cette annexe contient 61 pages.

## Annexe 2. Evaluation des incidences Natura 2000

RETIA  
Dossier de déclaration au titre du Code de l'Environnement (Loi sur l'Eau) pour la  
régularisation de 18 piézomètres et de 2 sondages  
Annexes

	<p>Version du 3 mars 2011</p> <p><b>FORMULAIRE DE PRE-EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000</b></p>	 <p>BASSE-NORMANDIE Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement</p>
---	---	--

**AVERTISSEMENT PREALABLE** : ce formulaire n'est pas adapté aux programmes, plans ou projets qui sont soumis à étude d'impact, notice d'impact ou autre rapport environnemental. La démarche d'évaluation des incidences Natura 2000 est à mener dans le cadre de ces procédures et fait l'objet d'un rapport en conformité avec les dispositions propres à chacune d'elle (exemple : étude d'impact ICPE, dossier loi sur l'eau...).

De même, un formulaire-type existe également pour les organisateurs de manifestations sportives soumis désormais au régime d'évaluation des incidences. Celui-ci est disponible sur le site internet de la DREAL de Basse Normandie : [www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr), rubrique "biodiversité"

### A quoi sert ce formulaire ?

Les projets qui ont lieu dans ou à proximité d'un site Natura 2000 ne doivent pas avoir d'incidences sur la biodiversité qui a justifié leur désignation.

Ce formulaire permet de répondre aux questions préalables suivantes : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ? Quels sont les points-clés de mon projet sur lesquels l'administration portera son attention ?

Ce formulaire est avant tout destiné aux porteurs de projets qui estiment pouvoir démontrer simplement à l'administration l'absence d'incidence prévisible de leur projet sur un site Natura 2000. **On entend ici par "projet" l'ensemble des documents de planification, les projets, les manifestations sportives, les travaux...** soumis réglementairement à évaluation d'incidences. Le formulaire permet, par une comparaison entre le projet et les enjeux du site Natura 2000, de réaliser une première évaluation de son incidence sur un site Natura 2000 et de s'affranchir d'une étude approfondie s'il peut être démontré par ce formulaire l'absence d'incidence.

### Par quoi ce formulaire doit-il être renseigné ?

Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, avec les informations qui lui sont accessibles. Vous trouverez des adresses utiles en page 8 pour vous aider. Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence, après évaluation des impacts et présentation d'un argumentaire étayé en ce sens

### Pour qui ?

Une fois complète, ce formulaire doit être fourni au **service administratif instruisant le projet** pour lui permettre de poursuivre l'instruction de la demande d'autorisation.

**/i/** Joindre **obligatoirement** une carte de localisation précise du projet (emprise temporaire et définitive du projet, du chantier, des accès...) sur une carte au 1/25 000<sup>e</sup>, un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.). Le cas échéant, joindre une carte illustrant l'étendue géographique du territoire sur lequel les incidences peuvent se faire sentir.

**Coordonnées du porteur de projet :**  
 Intitulé du projet : Dossier de déclaration au titre du Code de l'Environnement (Loi sur l'Eau) pour la régularisation de 18 piézomètres  
 Nom du demandeur : Marine GOYALLON  
 Société : RETIA  
 Commune(s) et département(s) concernés par le projet : Granville (50)  
 Adresse du demandeur : Plateforme Total Energies de Donges 44480 DONGES  
 Téléphone : 06 25 18 26 71  
 Fax : .....  
 Email : marine.goyallon@totalenergies.com

**1. Description du projet**

*Joindre si nécessaire une description détaillée du projet sur papier libre en complément à ce formulaire.*

**a. Nature du projet**

*Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).*  
 Mise en place de 18 piézomètres .....

**b. Localisation et cartographie**

Département : Manche (50)  
 Commune(s) : Granville .....

Le projet est situé sur un ou plusieurs site(s) Natura 2000 :  Oui  Non  
 Nom du site : ..... code FR25.....  
 Nom du site : ..... code FR25.....

Hors site Natura 2000  A quelle distance ?  
 A 1,6 km du site : Chausey (FR2500079)  
 A 1,6 km du site : Baie du Mont-Saint-Michel (FR2500077)  
 A 2 km du site : Chausey (FR2510037)  
 A 2 km du site : Baie du Mont-Saint-Michel (FR2510048)

- autre (préciser) :
- chaque mois
- chaque année
- Fréquence :

- Eté
- Printemps
- Automne
- Hiver
- Période précise si connue.....(de tel mois à tel mois) ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante(s) :

- 1 mois à 1 an
- > 1 mois
- 1 an à 5 ans
- > 5 ans
- Durée précise si connue.....(jours / mois) ou durée approximative en cochant la case correspondante :

- Projet, manifestation :  diurne /  nocturne

**a. Durée prévisible et période envisagée du projet :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

*Préciser si le projet comportera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements. Pour les manifestations sportives : décrire les infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.*

- Emprise linéaire en phase chantier.....(m / km)
- Emprise linéaire en phase d'exploitation ou de fonctionnement.....(m / km)

- > 100 m<sup>2</sup>
- 100 à 1 000 m<sup>2</sup>
- 1 000 à 10 000 m<sup>2</sup> (1 ha)
- > 10 000 m<sup>2</sup> (> 1 ha)
- Emprise au sol du projet.....(m<sup>2</sup> / ha) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

**c. Etendue du projet**

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou des rejets dans le milieu naturel durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Des prélèvements des eaux souterraines sont réalisés dans les ouvrages. Les eaux prélevées ont été rejetées dans le milieu naturel au droit du site.

**e. Entretien / fonctionnement / rejet**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**£. Budget**

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet : .....  
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- > 5 000 €
- de 20 000 € à 100 000 €
- de 5 000 à 20 000 €
- > à 100 000 €

**2. Caractérisation de la zone d'influence du projet**

La zone d'influence d'un projet est plus grande que la zone d'implantation, elle est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

Cocher les cases ci-dessous selon la nature de l'influence à distance du projet et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000 ou au 1/50 000.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Emission de poussières, de vibrations
- Pollutions chimiques
- Réalisation de pistes de chantier, circulation
- Réalisation de parkings, de stationnements
- gestion et circulation du public
- Rupture de corridors écologiques
- Perturbation d'une espèce
- Bruits
- Autres incidences .....

### 3. Milieux naturels et espèces Natura 2000

Cette partie est consacrée à un état des lieux écologique de l'emprise et de la zone d'influence du projet.

Renseigner les tableaux page suivante en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et des espèces d'intérêt européen.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site. Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 : .....  
Photo 2 : .....  
Photo 3 : .....

LISTE DES HABITATS NATURELS CONCERNÉS :

TYPE DE VEGETATION (Habitats naturels)		Commentaires sur l'incidence du projet
Milieux ouverts	Prairies naturelles Près maigres Landes sèches Haies Arbres têtards Autres : .....	Les travaux étant de dimensions modestes, ils n'auront eu aucun impact sur les zones Natura 2000
Milieux forestiers	Forêt de feuillus Landes boisées Autres : .....	
Milieux rocheux	Falaises, escarpements Affleurements rocheux Eboullis Cavité à chauve-souris Autre : .....	
Milieux humides et aquatiques	Landes humides Mares Fossés Cours d'eau Herbiers aquatiques Etangs Tourbières Gravières Prairies humides Autre : .....	
Milieux littoraux et marins	Falaises Récifs Herbiers de zostères Plages et bancs de sable Dunes Près sales Lagunes Autres : .....	
Autre type de milieu	.....	



**4.Incidences du projet**

*Décrivez sommairement les incidences potentielles de votre projet sur les espèces et sur les habitats naturels d'intérêt européen, en phase chantier et en fonctionnement.*

Destruction ou détérioration d'habitat naturel (indiquer type d'habitat et surface) :  
Les travaux étant de dimensions modestes, ils n'auront eu aucun impact sur les zones Natura 2000

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**En conclusion, y-a-t-il un risque de destruction d'habitat naturel :  Oui  Non**

Destruction d'espèces ou d'habitat d'espèces (indiquer ces espèces) :  
Les travaux étant de dimensions modestes, ils n'auront eu aucun impact sur les zones Natura 2000

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**En conclusion, y-a-t-il un risque de destruction d'espèces ou d'habitat d'espèce :  Oui  Non**

Perturbations d'espèces (reproduction, repos, alimentation, migration...):  
Les travaux étant de dimensions modestes et ponctuels dans le temps, ils n'auront eu aucun impact sur les zones Natura 2000

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**En conclusion, y-a-t-il un risque de perturbation d'espèces :  Oui  Non**



## 5. Conclusion

**Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.**

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- un habitat naturel d'intérêt européen risque d'être détruit ou dégradé dans un site Natura 2000,
- une population ou un habitat d'espèce d'intérêt européen risque d'être détruit ou perturbé dans un site Natura 2000.

**Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ?**

**NON** : ce formulaire accompagné de ses pièces, est remis au service instructeur avec la demande d'autorisation ou avec la déclaration. Si le service instructeur valide cette conclusion, il ne vous sera pas demandé d'évaluation d'incidences plus détaillée.

**OUI** : ce formulaire doit être complété par une évaluation d'incidences plus étayée qui sera remise au service instructeur avec la demande d'autorisation ou avec la déclaration. Cette évaluation d'incidence devra détailler les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'incidence du projet sur les habitats et les espèces d'intérêt européen.

A : Saint-Etienne-Du-Rouvey  
Le : 01/02/2024

Nom, fonction et signature : Gaëtan SIGOILLOT

**Où trouver l'information sur Natura 2000 ?**

**Informations de base :**

Site Internet [www.natura2000.fr](http://www.natura2000.fr)

**Informations sur la procédure d'évaluation d'incidences Natura 2000**  
Demandez « L'Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 » à la DREAL

**Fiches descriptives des sites Natura 2000 de Basse-Normandie, Document d'objectifs de chaque site Natura 2000 :**

Site Internet de la DREAL : [www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr)

**Carte des sites Natura 2000**

Site de cartographie en ligne de la DREAL (**CARMEN, onlet Patrimoine naturel**) :

**Carte d'identité officielle des sites Natura 2000 (Formulaires Standards de Données) :**  
Site du Muséum d'Histoire Naturelle <http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

**Conseils et expertise pour chaque site :**

Liste des opérateurs Natura 2000 de Basse-Normandie sur le site Internet de la DREAL.

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Basse-Normandie	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
<a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr">www.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr">www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.mnhn.fr">www.mnhn.fr</a> <a href="http://www.spn.mnhn.fr">www.spn.mnhn.fr</a>
<a href="mailto:en3.en.deb.dgain@developpement-durable.gouv.fr">en3.en.deb.dgain@developpement-durable.gouv.fr</a>		<a href="mailto:natura2000@mnhn.fr">natura2000@mnhn.fr</a>

1.6 Responsables

30/11/1995

1.4 Date de compilation

16/12/2019

1.5 Date d'actualisation

B (pSIC/SIC/ZSC)

FR2500077

1.1 Type 1.2 Code du site

Baie du Mont Saint-Michel

1.3 Appellation du site

1. IDENTIFICATION DU SITE

1	IDENTIFICATION DU SITE
2	LOCALISATION DU SITE
4	INFORMATIONS ECOLOGIQUES
10	DESCRIPTION DU SITE
13	STATUT DE PROTECTION DU SITE
14	GESTION DU SITE

FR2500077 - Baie du Mont Saint-Michel

NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES  
 Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)



Muséum national d'Histoire naturelle



Date d'édition : 25/10/2023  
 Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.  
<http://mnhn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2500077>



Date d'édition : 25/10/2023  
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.  
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2500071>

## 1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/2002  
(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/12/2004  
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 29/07/2016

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032967242&dateTexte=>

## 2. LOCALISATION DU SITE

### 2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : -1,64056°

Latitude : 48,67472°

### 2.2 Superficie totale

39480 ha

### 2.3 Pourcentage de superficie marine

97%

### 2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région	53
	Basse-Normandie	
	Bretagne	

### 2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
35	Ille-et-Vilaine	1 %
50	Manche	2 %

### 2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
50042	BEAUVOIR
35049	CANCALE
50102	CAROLLES
50108	CEAUX
50117	CHAMPEAUX
35078	CHERRUEIX
50146	COURTILS
50167	DRAGEY-RONTHON
50168	DUCEY-LES CHERIS
50199	GENETS

2.7 Région(s) biogéographique(s)  
Atlantique (100%)  
Manche et Mer du Nord (97%)

50218	GRANVILLE
35132	HIREL
50253	HUISNES-SUR-MER
50066	JULLOUVILLE
50288	MARCEY-LES-GREVES
50353	MONT-SAINT-MICHEL
50408	PONTAUBAULT
50410	PONTORSON
35247	ROZ-SUR-COUESNON
35255	SAINT-BENOIT-DES-ONDES
35259	SAINT-BROLADRE
50496	SAINT-JEAN-LE-THOMAS
35299	SAINT-MELOIR-DES-ONDES
50532	SAINT-PAIR-SUR-MER
35329	SOUGEAL
50612	VAINS
50616	VAL-SAINT-PERE
35361	VIVIER-SUR-MER





### 3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I				Évaluation du site					
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A1B1C1D		A1B1C		Évaluation globale
					Représent -activité	Superficie relative	Conservation		
<u>1110</u> Bans de sable à faible couverture permanente d'eau marine		13885 (35,17 %)		P	A	C	C	C	C
<u>1130</u> Estuaires		7896 (20 %)		P	A	C	B	B	B
<u>1140</u> Repôts boueux ou sableux exondés à marées basses		20924,4 (53 %)		P	A	B	B	B	B
<u>1150</u> Lagunes côtières	X	14,3 (0,04 %)		P	D				
<u>1160</u> Grandes orques et baies peu profondes		13818 (35 %)		G	B	B	C	C	C
<u>1170</u> Récifs		118,44 (0,3 %)		P	A	C	B	B	B
<u>1210</u> Végétation annuelle des littoraux de mer		1,79 (0 %)		P	B	C	B	B	B
<u>1220</u> Végétation vivace des nivalges de glaciers		0 (0 %)		P	D				
<u>1230</u> Falaises avec végétation des côtes atlantiques et balniques		2,55 (0,01 %)		P	A	C	B	B	B
<u>1310</u> Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses		188 (0,48 %)		G	A	C	B	B	B
<u>1330</u> Prés-salés atlantiques (Glaucocystis littoralis)		3846 (9,74 %)		G	A	A	B	B	B
<u>1430</u> Fourrés halophiles (Pegano-Salsolietea)		0,01 (0 %)		P	D				
<u>2110</u>		2,67		G	A	C	B	B	B



Dunes mobiles embryonnaires				(0,01 %)															
	<i>Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)</i>	<u>2120</u>		17 (0,04 %)	G	A	C	B	C										
	<i>Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)</i>	<u>2130</u>	X	43 (0,11 %)	G	A	C	B	C										
	<i>Dunes à Saix repens ssp. <i>argentea</i> (Saicion <i>argenteae</i>)</i>	<u>2170</u>		387,47 (1 %)	G	B	C	B	C										
	<i>Dépressions humides intradunales</i>	<u>2190</u>		1,94 (0 %)	P	B	C	B	C										
	<i>Lacs eutrophiés naturels avec végétation du <i>Magnopolygonum</i> ou de <i>Hydrochariton</i></i>	<u>3150</u>		6,78 (0,02 %)	G	B	C	B	C										
	<i>Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculus fluitans</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i></i>	<u>3260</u>		0 (0 %)	P	B	C	B	C										
	<i>Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i></i>	<u>4010</u>		0,68 (0 %)	G	D													
	<i>Landes sèches européennes</i>	<u>4030</u>		23,69 (0,06 %)	P	D													
	<i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</i>	<u>6430</u>		24 (0,06 %)	G	D													
	<i>Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i>, <i>Sanguisorba officinalis</i>)</i>	<u>6510</u>		66 (0,17 %)	G	D													
	<i>Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)</i>	<u>91E0</u>	X	3,2 (0,01 %)	P	B	C	B	B										
	<i>Hêtraies acétophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robur-petraeae</i> ou <i>Ilex-Fagenion</i>)</i>	<u>9120</u>		0,01 (0 %)	G	D													
	<i>Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i></i>	<u>9160</u>		33 (0,08 %)	P	D													
	<i>Vielles chênaies acétophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i></i>	<u>9190</u>		0,01 (0 %)	G	D													

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple), M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple), P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative » ; D = « Présence non significative ».
- **Superficie relative** : A = 100  $\geq$  p > 15 % ; B = 15  $\geq$  p > 2 % ; C = 2  $\geq$  p > 0 %.
- **Conservation** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
- **Evaluation globale** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».



### 3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Date d'édition : 25/10/2023  
 Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.  
<https://biodiv.dddiz.si/br/arc000/FR500017>



Groupe	Code	Espèce Nom scientifique	Type	Population présente sur le site			Évaluation du site					
				Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A/B/C/D		A/B/C	
			Min	Max							Pop.	Cons.
M	1324	<i>Myotis myotis</i>	w			i	P	M	D			
M	1349	<i>Tursiops truncatus</i>	w			i	P	G	A	A	C	A
M	1349	<i>Tursiops truncatus</i>	f			i	P	M	A	A	C	A
M	1349	<i>Tursiops truncatus</i>	c			i	P	G	A	A	C	A
M	1351	<i>Phocoena phocoena</i>	c			i	P	M	D			
M	1355	<i>Lutra lutra</i>	p			i	P	G	D			
M	1364	<i>Halichoerus grypus</i>	c	0	14	i	P	G	B	A	B	B
M	1365	<i>Phoca vitulina</i>	p	8	108	i	P	G	A	A	B	A
P	1441	<i>Rumex rupestris</i>	p			i	P	P	C	B	C	B
I	6199	<i>Euplagia quadripunctata</i>	p			i	P	P	C	C	C	C
P	1831	<i>Luronium natans</i>	p			i	P	G	A	C	B	B
I	1083	<i>Lucanus cervus</i>	p			i	P	P	C	C	C	C
F	1095	<i>Petromyzon marinus</i>	c			i	P	P	C	C	C	C
F	1096	<i>Lampetra planeri</i>	p			i	P	P	C	B	C	B
F	1099	<i>Lampetra fluviatilis</i>	c			i	P	P	D			
F	1102	<i>Alosa alosa</i>	c			i	P	M	C	C	B	B
F	1103	<i>Alosa fallax</i>	c			i	P	M	C	B	C	C
F	1106	<i>Salmo salar</i>	c			i	P	M	A	C	C	A
F	1163	<i>Cottus gobio</i>	p			i	P	M	C	B	C	B



A	1166	<i>Triturus cristatus</i>	r				i	R	M	C	C	C	C
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	w				i	P	M	D			
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	w				i	P	M	D			
M	1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	r				i	P	M	D			
M	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	w				i	P	DD	D			
M	1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	r				i	P	M	D			

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Surface en m<sup>2</sup>, btmates = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, stems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P : espèce présente.
- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 > p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 > p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
- **Isolément** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

### 3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Groupe	Code	Nom scientifique	Population présente sur le site				Motivation								
			Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories						
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D			
A		<i>Pelodytes punctatus</i>			i	P				X			X		
A		<i>Bufo calamita</i>			i	P	X			X			X		
B		<i>Euretta garzetta</i>			i	P				X			X		
B		<i>Platalea leucorodia</i>			i	P				X			X		
B		<i>Limosa limosa</i>			i	P				X			X		
B		<i>Falco columbarius</i>			i	P				X			X		
B		<i>Branta bernicla</i>			i	P				X			X		





B		<i>Tadorna tadorna</i>				i	P			X		X	
B		<i>Melanitta nigra</i>				i	P			X		X	
B		<i>Circus aeruginosus</i>				i	P			X		X	
B		<i>Calidris alpina</i>				i	P			X		X	
B		<i>Falco peregrinus</i>				i	P			X		X	
B		<i>Haematopus ostralegus</i>				i	P			X		X	
B		<i>Charadrius hiaticula</i>				i	P			X		X	
B		<i>Charadrius alexandrinus</i>				i	P			X		X	
B		<i>Pluvialis apricaria</i>				i	P			X		X	
B		<i>Pluvialis squatarola</i>				i	P			X		X	
B		<i>Calidris canutus</i>				i	P			X		X	
B		<i>Calidris alba</i>				i	P			X		X	
B		<i>Streptopelia turtur</i>		5	15	p	C			X		X	
B		<i>Sylvia undata</i>				i	P			X		X	
B		<i>Corvus corax</i>				i	P			X		X	
I		<i>Sabellaria alveolata</i>				i	P						X
I		<i>Nucella lapillus</i>				i	P					X	
I		<i>Ostrea edulis</i>				i	P					X	
M		<i>Delphinus delphis</i>				i	P			X		X	
P		<i>Alopecurus bulbosus</i>				i	P						X
P		<i>Asplenium marinum</i>				i	P						X
P		<i>Centaurium littorale</i>				i	P						X
P		<i>Halimione pedunculata</i>				i	P			X			



P		<i>Hordeum marinum</i>					I		P											X
P		<i>Leymus arenarius</i>					I		P											X
P		<i>Myriophyllum verticillatum</i>					I		P											X
P		<i>Ruppia maritima</i>					I		P											X
P		<i>Ruta graveolens</i>					I		P											X
P		<i>Thalictrella thalictroides</i>					I		P											X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = Individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m<sup>2</sup>, biemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids 1x1 = Grille 1x1 km, grids 10x10 = Grille 10x10 km, grids 5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Poussettes, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, tees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive « Habitats ») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.

## 4. DESCRIPTION DU SITE

### 4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N01 : Mer, Bras de Mer	45 %
N02 : Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel)	45 %
N03 : Marais salants, Prés salés, Steppes salées	5 %
N04 : Dunes, Plages de sables, Machair	1 %
N05 : Galets, Falaises maritimes, Ilots	1 %
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %
N07 : Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
N16 : Forêts caducifoliées	1 %

### Autres caractéristiques du site

Site inter-régional, la baie du Mont Saint-Michel correspond à un vaste écosystème de haute valeur paysagère découvrant à marée basse, plusieurs dizaines de milliers d'hectares de grèves, de vasières et de bancs de sable. Les phénomènes de sédimentation et de géomorphologie marines de grande ampleur lui confèrent un intérêt majeur. Le substratum profond, constitué de schistes, est recouvert de plusieurs mètres de sédiments meubles. Les étendues maritimes sont associées à des secteurs terrestres (cordon dunaire, falaises granitiques, marais et bois périphériques) qui s'inscrivent dans le contexte géologique et paysager de la baie.

La cartographie des habitats naturels de la directive n'étant réalisée que partiellement, leur évaluation surfacique demeure actuellement approximative.

La part de DPM représente environ 97% de la superficie du site.

#### Vulnérabilité

- Productivité biologique de la baie tributaire de la préservation de la qualité physico-chimique des eaux.
- Maintien des habitats naturels de la directive directement lié à la non perturbation des phénomènes hydro-sédimentaires naturels, problématique d'envasement des prés salés par le Chiendent maritime.
- Fréquentation touristique importante (principaux accès à la mer, panoramas) avec développement des activités et sports de nature.
- Intérêt écologique des marais périphériques dépendant du maintien du niveau des eaux et des activités agricoles extensives.
- Déprise agricole au niveau de certaines parcelles marécageuses.
- Erosion marquée du cordon dunaire situé entre Saint-Jean-le-Thomas et Dragey.

### 4.2 Qualité et importance

La baie du Mont Saint-Michel constitue un site d'importance internationale abritant régulièrement plus de 20000 oiseaux d'eau. Les prés salés atlantiques, par la diversité des groupements qui les composent et la surface qu'ils occupent, constituent un ensemble phytocoenotique de valeur internationale.

Motivations pour la liste des autres espèces importantes de faune et de flore (rubrique 3.3) :

- protections réglementaires au niveau national ou régional ;
- populations remarquables et valeur patrimoniale.

La baie du Mont-Saint-Michel abrite une population résidente de phoque veau-marin (Phoca vitulina) tout au long de l'année, avec reproduction annuelle.

Enfin, une population côtière de Grand dauphin est résidente dans le golfe normand-breton au sens large, dont ce SIC.



Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	0,57 %
Etablissement public	0,31 %
Domaine communal	0,47 %
Domaine départemental	0,21 %
Domaine public de l'état	0 %
Domaine public maritime	97 %

#### 4.4 Régime de propriété

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [libellé]
<b>Incidences positives</b>				
M	K01.01	Erosion		I
M	F03.01	Chasse		I
M	F02.03	Pêche de loisirs		I
M	F02.02	Pêche professionnelle active (arts trainants)		I
M	F01.03	Culture sur le fond, à plat, sur bouchots et sur table		I
M	A04	Pâturage		I
L	J02	Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme		I
L	G05.01	Piétinement, surfréquentation		I
L	F04.02	Collecte (champignons, lichens, baies, )		I
L	B	Sylviculture et opérations forestières		I
H	I02	Espèces autochtones problématiques		I
H	G02	Structures de sports et de loisirs		I
H	G01.02	Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés		I
H	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		O
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [libellé]
<b>Incidences négatives</b>				

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

#### 4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site



## 4.5 Documentation

- BCEOM, 1997 - Rétablissement du caractère maritime du Mt St-Michel. Etude de cadrage préalable aux études d'impact du projet, vol. 1. Ministère de l'équipement, du logement et des transports. pp1-240.
- DANNAIS M. & LEGENDRE C., 1991 - Zones humides périphériques de la baie du Mont Saint-Michel. Etude descriptive et analytique de chaque marais (tome 1). Bilan et prospective (tome 2). Ouest Aménagement, D.R.A.E. Basse-Normandie, 27 p. + 71 p. et annexes.
- DEBOUT G. et al., 1996 - Site Ramsar de la Baie du Mont Saint-Michel. Bilan 1994-1995. Groupe Ornithologique Normand, 20 p.
- FEUNTEUN E., juillet 1999 - Projet de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel. Les études ichtyologiques. Rapport provisoire. Univ. de Rennes 1. DDE Manche.
- GEHU J.M., 1979 - Etude phytocoenocologique analytique et globale de l'ensemble des vases et prés salés et saumâtres de la façade atlantique française. Université de Lille II et Station de Phytosociologie - Bailleuil, 514 p.
- GMB, 2016 - Bilan des actions Loutre menées dans le département d'Ille-et-Vilaine. Conseil départemental 35. 11p.
- GMB, 2018 - Observatoire des mammifères de Bretagne 2017-2020 : Bilan d'activité 2018. 16 p.
- GMN, Mai/Août 2000 - Document de synthèse. Exploitation de la grande baie du Mont Saint Michel par la population de Phoques Veaux-Marins (*Phoca vitulina*). GMN/DIREN Basse Normandie/DIREN Bretagne.
- GRUET Y., 1970 - Faune associée des "récifs" édifiés par l'annélide *Sabellaria alveolata* (Linne) en baie du Mont Saint-Michel. *Extrait des Mém. Soc. Sc. de Cherbourg*, t. LIV, 21 p.
- GRUET Y., 1981 - Peuplements de l'estran rocheux de la baie du Mont Saint -Michel (Manche), commune de Champeaux. *Bulletin Société Linnéenne de Normandie*. Volume 109.
- GRUET Y., 1982 - Recherches sur l'écologie des récifs d'herminelles édifiés par l'annélide polychète *Sabellaria alveolata* (Linne). Thèse de doct. de Sc. biologiques. Univ. de Nantes. Inst. Sc. de la Nat
- I.F.R.E.M.E.R. Brest, 1980-1981 - Etude écologique d'avant projet du site marémoteur du Golfe Normano-Breton. Le Benthos Subtidal.
- LAFFOND L.-R., GUILLAUMONT B., HAMON D., RETIERE C., PIRIOU J.-Y. & LEVASSEUR J., 1986 - Golfe normano-breton. Etude régionale intégrée. Thème IV : estrans et zones humides. IFRIMER
- LANG F., Septembre 1999 - Etude du peuplement benthique. Etudes d'environnement préalables au projet de restauration du caractère maritime du Mont Saint Michel. Syndicat mixte pour le rétablissement du caractère maritime du Mont Saint Michel/ Université de Rennes.
- LANG F., sept. 1999 - Etude du peuplement benthique. Etudes d'envir. réal. au projet de restauration du caractère maritime du Mont-St-Michel. S. Mixte rétablis. caract. marit. du MSM. Univ. Rennes 1.
- LE GUYADER D., 2007 - "Espèces animales d'intérêt communautaire de la directive Habitats du site Natura 2000 "Baie du Mont Saint-Michel": Etat des lieux, analyse fonctionnelle et orientation de gestion. Rapport de Master 2ème année. 88 p. + Annexe cartographique + Note de synthèse.
- LE MAO P., GUERIN L., LEGENDRE A. et GERLA D., janvier 2010 - Caractérisation physique et biologique des lagunes côtières de la baie du Mont-Saint-Michel. IFRIMER/DOP/LER FBN, 41 p.
- LEGENDRE C., septembre 1980 - Le banc des herminelles. Aspects de sa dynamique. Mesures de gestion à promouvoir. *Museum National d'Histoire Naturelle de Dinard*.
- LUBET P., SYLVAND B. & LE GALL P., 1976 - Etudes biocénologiques sur la côte ouest du Cotentin. *Contrat CNEOXO 73/882*. pp. 1-60.
- LUCAS J.P., 1997 - Naissance d'un phoque veau-marin près de Tombelaine. *Le Mascaret N°35*, p.1.
- QUENEC'H DU S., 1994 - Répartition spatio-temporelle des limicoles en baie du Mont Saint-Michel. *Tomes I et II*. Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes.





Désignés au niveau international :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
11	POINTE DU GROUIN DU SUD	*	0%
11	DUNES DE DRAGEY	+	0%

Désignés aux niveaux national et régional :

### 5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
11	Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral	0 %
13	Terrain acquis par un département	0 %
32	Site classé selon la loi de 1930	40 %
39	Forêt de protection	0 %
52	Réserve de chasse et de faune sauvage d'ACCA	0 %
54	Réserve de chasse et de faune sauvage du domaine public maritime	9 %

### 5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Lien(s) :

SCHRICKE V., 1983 - Distribution spatio-temporelle des populations d'anatidés en transit et en hivernage en baie du Mont Saint-Michel, en relation avec les activités humaines. Université de Rennes, 299 p.

Syndicat Mixte Baie du Mont Saint-Michel - Suivi de la colonie de phoques de la baie du Mont-Saint-Michel - Fiche de synthèse année 2017 - DREAL Normandie.

Syndicat Mixte Baie du Mont Saint-Michel - Suivi de la colonie de phoques de la baie du Mont-Saint-Michel - Fiche de synthèse année 2018 - Agence française pour la biodiversité.

Syndicat Mixte Baie du Mont Saint-Michel - Suivi de la colonie de phoques de la baie du Mont-Saint-Michel - Fiche de synthèse année 2019 - Agence française pour la biodiversité.

TRIGUI J., FOURNIER J., OLIVIER F., RETIERE Ch., THIEBAUT E., BONNOT-COURTOIS Ch. - Carte des habitats naturels marins de la baie du Mont Saint Michel, d'après les cahiers Naura 2000.



Le document d'objectifs validé en 2009 a fait l'objet d'une évaluation qui a conduit à actualiser le plan d'actions du DocOb pour tenir compte des évolutions de contexte ; ce dernier a été validé par le comité de pilotage en octobre 2019.

### 6.3 Mesures de conservation

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui  Non

Nom : Document d'objectifs Baie du Mont Saint Michel  
Lien : <http://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/N2000/FR2500077DCCOB.pdf>  
Nom : Plan d'action du  
Lien : [http://littoral-normand.n2000.fr/sites/littoral-normand.n2000.fr/files/documents/page/docob\\_bdm\\_actualisation\\_actions\\_et\\_operations\\_2019.pdf](http://littoral-normand.n2000.fr/sites/littoral-normand.n2000.fr/files/documents/page/docob_bdm_actualisation_actions_et_operations_2019.pdf)  
Non, mais un plan de gestion est en préparation.

### 6.2 Plan(s) de gestion

Courriel :  
Adresse : 5 avenue Tsukuba 14200 Hérouville Saint Claire  
Organisation : Syndicat Mixte Littoral Normand

### 6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

## 6. GESTION DU SITE

Liste des codes désignations non reportés dans le nouveau FSD :  
Code Designation : FR33 ; Couverture : 0  
- Le site constitue un "espace remarquable du littoral" au sens de l'article L146-6 du code de l'urbanisme.  
- Le transfert de la propriété de l'ilot de Tombelaine au Conservatoire du Littoral est envisagé (compléments de la rubrique 5.1).

### 5.3 Désignation du site

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
Zone humide protégée par la convention de Ramsar	Baie du Mont Saint Michel		100%
Zone de la Convention du Patrimoine Mondial (UNESCO)	Le Mont Saint-Michel et sa Baie		%



Références :

ARPLI, 1994 - Les dunes de Dragey. 1ère partie - Bilan écologique. 2ème partie - Orientations de gestion. Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, 77 p. + 70 p. et Annexes.

DANAIS M. & LEGENDRE C., 1994 - Charte de gestion des herbus de la baie du Mont Saint-Michel. Préfecture de la Manche, Direction Départementale de l'Équipement, DIREN Basse-Normandie, ARPEA, 70 p.

- Les AOT de pâturage sur les prés salés et les MAEC mises en place intègrent les objectifs de conservation Natura 2000 : préservation des zones à Obione, meilleure répartition du pâturage, limitation des UGB, lutte contre l'envahissement par le Chiendent maritime.
- L'activité de cueillette des salicornes à titre professionnelle y est encadrée.
- Le secteur terrestre situé entre Saint-Jean-le-Thomas et Genêts est soumis à l'érosion marine et sont adaptés au changement climatique doit faire l'objet d'un accompagnement.
- Les marais périphériques intégrés dans la ZSC sont pour la plupart dotés de dispositifs de gestion écologique.
- Le bois Dardenne, géré par l'ONF pour le compte du Département fait l'objet d'un plan d'aménagement forestier intégrant des mesures en faveur de la biodiversité d'intérêt communautaire.

